

# Préavis no 08/25

## Budget de l'exercice 2026

### Rapport de la Commission des Finances.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

#### 1. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil Communal d'Aubonne, article 45, la Commission des finances (ci-après CoFin) a notamment pour mandat de rapporter au Conseil sur le budget communal.

Suite au dépôt du préavis no 08/25 devant notre Conseil lors de la séance du 4 novembre 2025, les membres de la CoFin se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont procédé, entre autres, aux travaux suivants :

- Analyse particulière des écarts entre les lignes budget 2025 et 2026 ainsi que les comptes 2024,
- Recherche de la légitimité de toute nouvelle ligne budgétaire,
- Analyse, par chapitre, du bien-fondé des dépenses et des recettes.

La CoFin souhaite attirer l'attention des membres du Conseil Communal sur la particularité du budget 2026. Comme précisé dans le préavis, ce budget a été élaboré selon la nouvelle structure comptable MCH2. Il contient une comparaison fiable avec le budget 2025 et les comptes 2024 grâce au travail de Monsieur Laurent Auchlin, Municipal et Monsieur David Golay, boursier communal. La CoFin tient à les remercier pour ce travail conséquent et pour leurs réponses à nos questions en date du 19 novembre. Leur contribution a été essentielle à l'analyse menée. La CoFin remercie également les collaborateurs et collaboratrices de la bourse pour leur travail.

Malgré cet accompagnement, la transition vers MCH2 a néanmoins complexifié le travail de la CoFin.

#### 2. Présentation de MCH2

Le passage au MCH2 engendre les nouveautés principales suivantes pour les communes vaudoises :

1. Un plan comptable, une classification par nature et une classification fonctionnelle, cette dernière en lieu et place de la classification administrative prévue par le PCV (Plan Comptable Vaudois), plus détaillées et harmonisées avec celles de la Confédération, des cantons et des autres communes.

La transition vers MCH2 implique une réorganisation profonde de la structure comptable. De nombreux comptes ont été déplacés, fusionnés ou redéfinis. Cette évolution crée un important mélange, rendant la comparaison avec le budget de l'année précédente délicate.

Par exemple, la classification fonctionnelle 2 *Formation* regroupe dorénavant des comptes PCV de la direction 5 *Instruction publique et cultes*, les bâtiments scolaires qui étaient dans la direction 3 *Domaines et bâtiments* et l'accueil de jour qui étaient dans la direction 7 *sécurité sociale*.

2. Un compte de résultats à deux niveaux (p. 8 du préavis), faisant notamment la distinction entre résultat opérationnel et résultat lié à des charges et des revenus de nature extraordinaire. Le résultat opérationnel montre si la commune équilibre ses activités courantes (fonctionnement normal) alors que le résultat extraordinaire évite que des éléments exceptionnels (ventes, événements imprévus) masquent une situation opérationnelle déficitaire.
3. Le tableau des amortissements budgétaires du patrimoine administratifs (PA) a été ventilé selon 4 critères : Autres travaux de génie civil, Bâtiments du PA, Biens meubles du PA, Autres immobilisations corporelles du PA.

### 3. Principaux chiffres

Le budget de fonctionnement pour 2026 présente des charges d'exploitation de 36 473 840 fr. et des recettes d'exploitation de 31 738 700 fr., ce qui laisse un résultat d'exploitation négatif de **4 735 140** fr.

Les charges financières sont estimées à 812 300 fr. et les revenus financiers à 3 624 900 fr., ce qui fait ressortir un résultat financier négatif de **1 922 540** fr.

La **marge d'autofinancement** est négative à hauteur de **447 540** fr. légèrement supérieur à la marge d'autofinancement du budget 2025 (- 508 850 fr.).

En comparaison avec le budget 2025, on constate une légère baisse des charges totales prévues pour 2026 (-4,12 %) : 38 568 440 fr. pour 2026 contre 40 225 950 fr. pour 2025. On note également une diminution des recettes (-4,47 %) : 36 645 900 fr. pour 2026 contre 38 361 700 fr. pour 2025.

### 4. Points à relever

1. Charges du personnel (nature 30)

Ce poste reste globalement stable (+0,03 % par rapport au budget 2025) : 7 413 400 fr. pour 2026 contre 7 411 200 fr. pour 2025.

Le budget a été établi en tenant compte d'une estimation de l'indexation au coût de la vie de 1 %. Or, comme cette indexation n'est que de 0,09% ce poste devrait diminuer dans les comptes 2026.

2. Gros entretien et entretien courant (nature 314)

La CoFin a remarqué une grosse baisse de ce poste (-14,5 % par rapport au budget 2025) : 1 918 200 fr. pour 2026 contre 2 243 500 fr. pour 2025, notamment pour les bâtiments divers, la gare des bus, l'hôtel de ville, la Maison de ville, la salle de gymnastique de Pré Baulan, le Centre sportif et culturel du Chêne, le Collège du Chêne et le Château. La Municipalité a indiqué qu'elle limitera désormais les petites rénovations

des bâtiments et qu'elle regroupera les travaux plus importants, lesquels feront l'objet de préavis d'investissement. On notera en lien avec cette décision de la Municipalité le projet d'investissement à court terme 350.07 *Préavis cadre entretien lourd des bâtiments* (sorti des budgets) non encore chiffré en page 103 du préavis.

### 3. Réseau d'accueil de jour

La CoFin salue le renforcement du réseau d'accueil de jour de la petite enfance pour les parents d'Aubonne suite à la sortie du réseau AJEMA. Les listes d'attente ont fortement diminué grâce à la priorisation des enfants habitant dans le périmètre. La nouvelle structure de Saubraz a été prise en compte dans ce budget dès le 1er janvier 2026 avec un taux d'utilisation de 100%. Ceci est très certainement surévalué.

Dans le préavis 02/2025 relatif au budget 2026 de l'ASSAGIE, il est indiqué qu'en comparaison avec 2024, le nombre d'heures prestées pour les communes membres du réseau augmente de 18 %.

Le rapport de la commission de gestion de l'ASSAGIE note que la hausse des coûts est directement liée à un meilleur service pour la population, mais aussi au transfert d'une partie des charges parentales vers les communes (rabais de fratrie, baisse du revenu moyen des familles).

En conséquence, toutes ces améliorations ont un coût puisque le budget 2026 augmente de 57 % par rapport au budget 2025 et passe de 1 000 000 fr. à 1 572 000 fr.

La CoFin recommande à la Municipalité de suivre attentivement l'évolution de ce poste. En effet, le Conseil d'État vaudois envisagerait de réduire ses subventions de 10 millions de francs en 2026 pour les crèches et l'accueil de jour des enfants. Cette coupe correspondrait à environ 10% de la subvention cantonale pour le salaire du personnel encadrant. La FAJE a confirmé le maintien de la subvention socle pour 2026 mais une évolution à partir de 2027 reste possible. De plus, dès 2027, la Confédération supprimera 811 millions de contributions fédérales à l'accueil extra familial d'enfants.

### 4. Impôt des personnes morales (page 63)

L'estimation des impôts sur le bénéfice des personnes morales anticipe une baisse de 45 % par rapport au compte 2024 et 13 % par rapport au budget 2025.

### 5. Impôt sur les gains immobiliers (page 64)

Les annonces du Conseil d'État concernant le budget 2026 et la réduction de la redistribution de l'impôt sur les gains immobiliers aux communes ne sont pas prises en compte dans ce budget. Pour rappel, le Conseil d'Etat propose une réduction de 42 % à 23 % de cet impôt. Cela correspondrait à une baisse des recettes d'environ 75 000 fr. pour Aubonne.

Les décisions du Canton de Vaud en matière de réduction des subventions (accueil de jour) et de recettes (impôts) ont des répercussions directes sur les finances communales. Ainsi, le canton limite significativement l'autonomie communale, puisque les communes doivent ajuster leur budget selon des décisions qu'elles ne maîtrisent pas.

## 6. Approvisionnement en eau et en gaz

Le montant total du compte 3130.00 *Prestation de services de tiers* des classifications fonctionnelles 7100 et 8720 a fortement baissé par rapport au budget 2025 (de 284 000 fr. à 104 000 fr.). Une reprise prochaine par la commune des services fournis par la SEFA est prévue.

## 7. Dette et emprunt

La Municipalité prévoit un nouvel emprunt d'environ 10 millions de francs, à consolider à long terme pour bénéficier des conditions actuelles (taux estimé à 2 %). Ceci se traduit par une augmentation des intérêts passifs des engagements financiers (Compte 3401) qui passent de 77 000 fr. au budget 2025 à 241 500 fr. au budget 2026. Les intérêts passifs des engagements financiers du Lion d'Or de 5000 fr. ont également été intégrés dans ce compte. La dette se situera légèrement en dessous de 30 millions de francs après cet emprunt.

Cette stratégie apparaît raisonnable à la CoFin compte tenu des deux points suivants : la marge d'autofinancement négative de ce budget 2026 et l'absence de dotation aux fonds de renouvellement qui pourrait générer un besoin de financements non anticipé à moyen terme. Cette absence d'attribution aux fonds de renouvellement est due aux directives de MCH2 qui impose l'adoption d'un règlement par fonds pour effectuer des attributions et prélèvements hors des investissements. La Municipalité a prévu de traiter ce sujet en 2026.

On peut aussi remarquer dans le budget la forte diminution des prélèvements aux fonds et financements spéciaux (de 634 300 fr. au budget 2025 à 279 000 fr. au budget 2026). En effet MCH2 impose une séparation stricte entre le fonctionnement courant (compte de résultats), l'investissement et le financement (bilan, flux de trésorerie).

Un fonds de préfinancement n'est pas un revenu, mais un élément du bilan (une sorte d'épargne affectée à un futur projet). On ne peut donc plus l'utiliser pour «compenser» une charge de fonctionnement.

## 8. Investissements

Pour rappel, la CoFin, selon le RC art. 46, "examine, avec le budget, le plan des dépenses d'investissements prévu par le RCom" (Règlement sur la comptabilité des Communes). Ce dernier précise cependant à l'art. 18, que ce plan n'est pas soumis au vote. La CoFin observe que les 50 millions de francs prévus dans les investissements à long terme du budget 2025 pour la réalisation du contournement d'Aubonne ont disparu du budget 2026. Elle note également une forte augmentation des investissements prévus ces 5 prochaines années (+ 11,3 %). Il faudra suivre l'impact des grands projets d'investissement du plan 2026-2030 sur la capacité de la commune à amortir.

## 5. Recommandation de la CoFin

Le déficit d'exploitation prévu de 4 735 140 fr. est élevé alors que de nombreux coûts d'entretien ne sont plus comptabilisés dans les charges d'exploitation. La CoFin pense notamment au préavis 1/25 entretien des routes communales et à la remarque ci-dessus (4.2) concernant les frais d'entretien de certains bâtiments. La CoFin recommande donc à la Municipalité de veiller à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés, de mettre en place un suivi strict pour pouvoir avertir le Conseil Communal dès qu'un dépassement est constaté.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

- Vu le préavis municipal n° 08/25 relatif au budget 2026
- Ouï le rapport de la Commission de Finances
- Attendu que ledit objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

De voter le décret suivant :

Le Conseil Communal d'Aubonne adopte le budget de l'année 2026 faisant apparaître 38 568 440 fr. aux dépenses, 36 645 900 fr. aux recettes et présentant un excédent des charges de 1 922 540 fr.

Aubonne, le 28 novembre 2025

Pour la commission des finances,  
La rapporteuse  
Patricia Baiutti Rouvenaz